

La Protection des droits humains des personnes déplacées internes en lien avec le séisme de 2010 (Janvier - Juin 2014)

Ce rapport semestriel, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, fournit un aperçu de la diversité des programmes et activités d'une partie des acteurs étatiques et non-gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la protection des personnes déplacées internes en Haïti. Ce rapport a été préparé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)/Section des droits de l'homme (SDH) de la MINUSTAH à partir des informations soumises par divers acteurs dans le domaine de la protection dans les camps de personnes déplacées internes (DPI) issues du séisme du 12 janvier 2010. Il met en exergue les sujets les plus préoccupants, ainsi que les avancées notées dans le domaine de la protection au cours du premier semestre 2014 dont, notamment la recherche de solutions durables pour PDI qui demeurent dans une situation précaire. Ces sujets requièrent l'attention continue des autorités et de la société civile haïtiennes, ainsi que de leurs partenaires internationaux.

Le Comité permanent inter-agence a défini la protection comme « l'ensemble des activités visant à obtenir le respect absolu des droits des individus, conformément à la lettre et à l'esprit des sources pertinentes du droit (droits de l'homme, droit humanitaire et droit des réfugiés), y compris la législation nationale. » (Politique de protection des personnes déplacées internes, 1999).

Afin de préserver la mise en œuvre des programmes et la sécurité du personnel œuvrant dans le domaine de la protection, les sources de certaines informations ne sont pas citées mais sont disponibles sur requête.

Table des matières

Développements Clés	3
I. Evolution semestrielle du nombre de PDI et de camps	6
II. Situation au regard des menaces d'éviction	8
III. Situation au regard des violences basées sur le genre	10
Aperçu de situation générale.....	10
La violence basée sur le genre dans les camps de PDI.....	11
La situation des minorités sexuelles (LGBTI) dans les camps de PDI.....	13
IV. Situation au regard de l'accès aux services de base	14
Etude - Evaluation des pratiques de soins nutritionnelles des PDI.....	14
Suivi de la situation du camp New Piste Shelter.....	16
V. Accès à la documentation personnelle et droit de vote	17
VI. Visite du Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les PDI :	
Focus sur les solutions durables	18
Programme de visite et observations principales du Rapporteur Spécial ...	18
Les subventions au loyer au regard des solutions durables	19
Le statut des camps de « T-shelters »	21
L'« intégration » des camps de PDI dans les quartiers	22
VII. Préparation à la saison cyclonique dans les camps de PDI	22
Boîte à outils & leçons apprises	22
Aperçu sur les préparatifs de la saison cyclonique dans les camps	23
VIII. Le droit au logement hors des camps	24
Zone de Canaan, Villages Mozayik, des Pêcheurs & Grâce de Dieu	24
Lanmè Frapé (commune de Cabaret)	25
IX. Statut du financement humanitaire à mi-parcours du HAP	26
Que faisons-nous ?	28
Contactez-nous	28
Qui sommes-nous ?	28

Développements Clés

- 6 février : consultation de la société civile par le Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP) concernant le rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations suite à l'Examen Périodique Universel d'Haïti.
- 8 février: assassinat de M. Daniel Dorsinvil, fondateur de l'ONG *Groupe Alternatif de Justice* (GAJ) et coordinateur général de la *Plate-forme des organisations haïtiennes des droits humains* (POHDH), ainsi que de son épouse Girdly Larèche.
- 25 février : atelier de validation du rapport OMD 2013, organisé par le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). *Le rapport a mis en relief les défis à la réalisation des Objectifs du Millénaire en Haïti et esquissé certaines pistes de réflexion pour l'après-2015, sur l'éducation, la santé, l'emploi et la gouvernance comme priorités transversales.*
- 20 mars : soumission par le Gouvernement haïtien de son rapport initial au Comité des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées.
- 25 mars : présentation par l'Expert Indépendant, M. Gustavo Gallon, de son rapport sur la situation des droits de l'homme en Haïti au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. *Il fait état d'une situation « extrêmement grave, mais surmontable » pourvu que cinq conditions fondamentales soient remplies: une volonté politique forte du gouvernement et de la communauté internationale, une participation active de la société civile, un consensus sur les problèmes à résoudre en priorité, une concentration et une coordination des efforts dans la même direction, et une solide persévérance de ces efforts pour atteindre les objectifs définis.*
- 2 avril : dans le cadre d'un remaniement ministériel, l'Exécutif a annoncé l'installation d'un « gouvernement d'ouverture ». *Les ministères touchés notamment par le remaniement sont les Affaires étrangères, l'Intérieur, la Défense, l'Économie et les Finances et l'Éducation nationale.*
- 2 mai : la Chambre des députés a approuvé le projet de révision du budget pour l'exercice 2013-2014. *Ce budget prévoit notamment d'allouer 600 millions de gourdes (13 millions USD) pour l'augmentation des salaires des enseignants du secteur public.*
- 5 mai : inauguration de l'Institut Haïtien de Réhabilitation Gérard Léon, premier centre de référence pour les personnes vivant avec un handicap dans le pays.
- 13 mai : le gouvernement a lancé son Plan d'action pour l'accélération de la réduction de la pauvreté. *Ce plan regroupe 19 programmes qui avaient déjà été lancés, parmi lesquels : scolarité universelle gratuite et obligatoire, panier de solidarité, cantine scolaire, soutien aux mères d'enfants scolarisés, bons d'urgence.*

- 13 mai : note de presse du Ministère de la santé publique et de la population pour alerter la population sur les méfaits du « chikungunya » et les mesures de précaution à prendre. En juin, le ministère avait répertorié 39.343 cas¹.
- 16, 17 & 18 mai : dans le cadre des célébrations de la Journée Mondiale contre l'Homophobie et la Transphobie, activités des ONG Kouraj et Serovie aux Cayes, aux Gonaïves et à Port au Prince : causerie, conférence-débat (y compris sur la religion et l'homosexualité), jeux de rôle, projection de films sur la situation des minorités sexuelles.
- 29 mai : lancement officiel de l'étude sur les enfants en domesticité, sous les auspices du Ministère des Affaires sociales et du travail (MAST). Vingt-trois organisations nationales et internationales soutiennent cette étude.
- Juin : finalisation du rapport étatique dû au Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes, après consultation nationale de la société civile. *En cours de révision par le CIDP.*
- 11-12 juin : 3^{ème} édition du « Dialogue entre juges », organisé par la SDH de la MINUSTAH en partenariat avec le Ministère de la Justice et l'École de la magistrature. Thème : l'amélioration du traitement et de la poursuite des plaintes pour viol.
- 29 juin : les données recueillies par la MINUSTAH indiquent que la population carcérale a atteint son plus haut niveau avec 10.161 personnes. *Le précédent record avait été établi le 16 mars et s'élevait à 10.156 détenus.*
- 29 juin – 5 juillet : visite en Haïti du Rapporteur Spécial des Nations sur les personnes déplacées internes
- Développements législatifs :
 - 16 avril : promulgation d'un Arrêté présidentiel augmentant le salaire minimum de référence à partir du 1^{er} mai 2014. *Par exemple, 225 gourdes pour les industries d'assemblage et autres industries manufacturières tournées vers l'exportation/sous-traitance pour une journée de travail de huit heures. Cet arrêté est en contradiction avec une loi de 2009 qui prescrit un salaire minimum de 300 gourdes dans le secteur de la sous-traitance par exemple.*
 - 30 avril : vote de la loi sur la lutte contre la traite des personnes. *Promulgation et publication de la loi dans « Le Moniteur » le 2 juin.*
 - 7 mai : promulgation par le Président de la République, de la Loi portant prévention et répression de la corruption. *Cette loi pénalise entre autres le népotisme, les conflits d'intérêts dans l'attribution des contrats, l'enrichissement illicite, le passage d'informations internes sur la passation des marchés.*
 - 4 juin : promulgation et publication dans « Le Moniteur » de la loi sur la paternité, la maternité et la filiation responsable.

¹ Voir à :

<http://www.mspp.gouv.ht/site/downloads/table%20sectorielle%20sante%20Chikungunya%20juin%202014%202.pdf>

- 4 juin : promulgation et publication dans « Le Moniteur » du décret portant ratification du Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'Enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et du décret portant ratification du Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'Enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
- 25 juin : signature de la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance par le Ministère des affaires étrangères.
- Au cours du semestre, dossiers finalisés par le Gouvernement pour soumission au Parlement, pour ratification de : (i) la Convention contre la Torture ; (ii) la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; (iii) la Convention de 1954 relative au statut des apatrides ; et (iv) le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

I. Evolution semestrielle du nombre de PDI et de camps

Au 30 juin 2014, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) évaluait le nombre total de personnes déplacées à 103,565 individus, soit 28,143 ménages, situés sur 172 sites/camps.

Nombre de personnes déplacées internes au 30 juin 2014



(carte Cluster Protection, données DTM² OIM)

Au cours du semestre, 101 camps ont été fermés, pour 97 d'entre eux grâce aux subventions au loyer allouées à 10.486 familles. Trois camps³ ont également été fermés après le « départ spontané »⁴ de leurs résidents (88 ménages / 402 personnes). Le quatrième camp (Camp Kios Pelé) a été fermé, début mai (d'après le témoignage d'un voisin, recueilli par UNPOL) après la fuite des déplacés, terrorisés, suite aux activités des gangs criminels dans leur camp et le quartier⁵.

Au cours des six premiers mois de l'année, l'OIM a noté une tendance qui s'est confirmée d'un trimestre à l'autre. Entre janvier et mars 2014, il avait été observé que 78 camps (sur les 243 encore ouverts à

² DTM : Displacement Tracking Matrix de l'OIM. Voir à :

http://www.eshelter-ccmhaiti.info/jl/index.php?option=com_content&view=article&id=11&Url=

³ Les camps Mon Repos 38 (48 PDI) et Sous l'Antenne (133 PDI) dans la commune de Carrefour, et le camp CHCJ (221 PDI) dans la commune de Cité Soleil

⁴ Camps qui ont disparu/été démantelés entre deux visites de terrain des équipes d'IOM. Les raisons n'en sont pas toujours clairement établies et il est difficile de savoir où les résidents sont ensuite partis, particulièrement quand le camp n'avait pas encore été (ré-)enregistré.

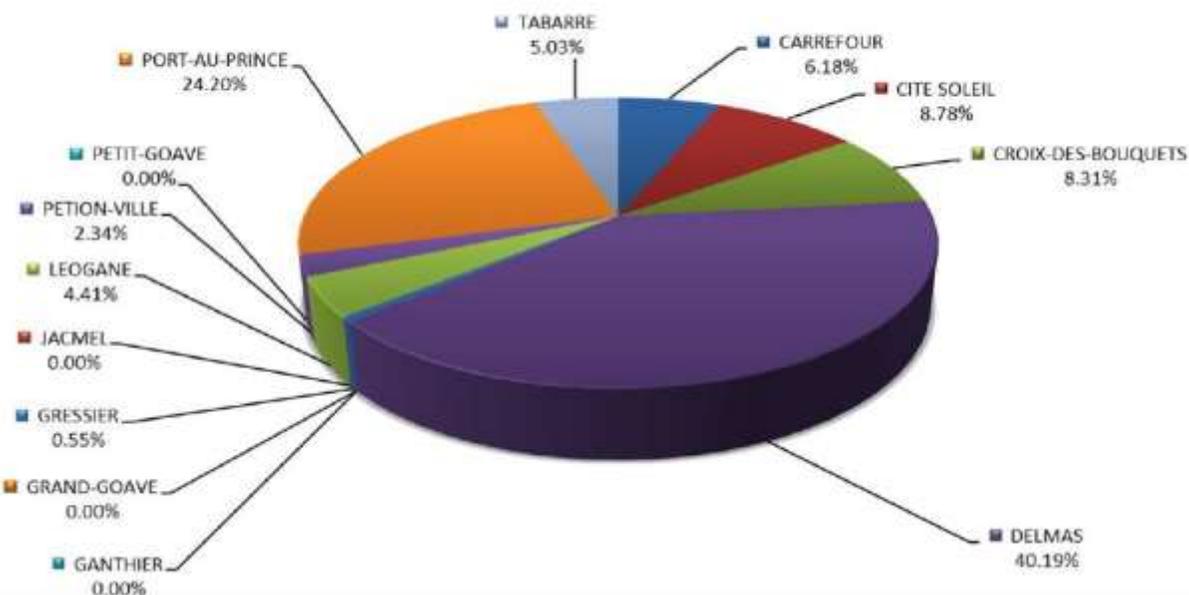
⁵ Voir détails ci-dessous en page 8, Section II. Evictions forcées et sécurité dans les camps.

l'époque) avaient enregistré une augmentation de leur population. Dans son rapport sur la DTM de fin mars 2014, l'OIM notait que « bien que toujours présent en chiffres négligeables, ce phénomène est récemment devenu plus apparent. » Les personnes interrogées avaient alors expliqué que leur incapacité à payer leur loyer était la raison principale justifiant leur déménagement vers ces sites (78%). La deuxième raison citée (9%) était le fait de retrouver leurs familles vivant dans les camps et enfin, la troisième explication fournie (6%) était leur déménagement d'un site à un autre. Cette tendance à l'augmentation de la population de certains sites a donc été confirmée au 2^{ème} trimestre. Elle découle des facteurs précités mais aussi des réponses négatives au mécanisme de doléances mis en place dans les camps ciblés pour un programme de relocalisation, contraignant alors ces familles à déménager vers d'autres camps encore ouverts dans la zone.

Tout au long du semestre et à fin juin, Delmas et Port au Prince sont restées les communes hébergeant le plus de personnes déplacées : 42,994 PDI (soit 40,45% du total de PDI) pour Delmas ; et 22,983 PDI pour Port au Prince (soit 21,62% du total). Carrefour était la 3^{ème} commune ayant le plus de PDI en janvier 2014. De ce fait et en raison de la particulière vulnérabilité des camps dans cette commune, elle a été ciblée pour la mise en œuvre intensive de programmes de relocalisation entre janvier et mars, qui a ainsi permis la fermeture, par l'OIM, de la moitié des camps (sur un total de 52 encore ouverts en janvier 2014) d'ici à début avril. Le reste des camps de cette commune fait l'objet d'un programme de relocalisation mis en œuvre par l'ONG CARE. Du coup, au 2^{ème} trimestre, Cité Soleil est devenue la 3^{ème} commune hébergeant le plus de PDI. Dans ce cas également, considérant l'extrême vulnérabilité des camps et des populations qui y résident, l'OIM a commencé à mettre en œuvre, au cours de 2^{ème} trimestre, un programme de relocalisation de tous les camps de Cité Soleil, d'ici à la fin de l'année.

- Ainsi, à la fin juin, Delmas, Port au Prince et Cité Soleil accueillent 73,17% des ménages déplacés par le séisme de 2010. Les communes restantes de la zone métropolitaine de Port au Prince (Carrefour, Croix-des-Bouquets, Pétion-Ville, et Tabarre) abritaient entre 150 et 2,300 ménages. Ensemble, elles représentaient 21,86% du total des ménages déplacés. Dans la région des Palmes (Gressier et Léogane), 14 camps demeuraient ouverts, représentant environ 8.14% des sites de déplacés existants dans le pays.
- En concordance avec les rapports précédents, bien que Delmas abrite la population de PDI la plus importante, Port au Prince reste la commune avec le nombre le plus élevé de camps (36.63% de tous les sites ouverts).
- Il apparaît que la plupart des personnes relocalisées se relogent dans les zones de Bas Delmas et Cité Soleil. Médecins du Monde (MDM) a fait part de ses inquiétudes quant à la capacité locative de ces deux zones. Les ONG MDM et Oxfam ont indiqué qu'elles avaient prévu des activités pour les services de base dans l'ensemble des camps de Cité Soleil mais qu'elles les ont suspendues du fait du processus de relocalisations.

Graphe 5: Ménages déplacés vivant toujours dans les camps en Juin 2014



Graphe Rapport DTM juin 2014 – Cluster CCCM et Abris

La majorité de la population déplacée continue à résider dans des sites larges, tous localisés dans la zone métropolitaine de Port au Prince

- 12 sites (soit 6,98% du nombre total de camps) abritent 40,08% des ménages déplacés.
- Sur les 172 sites ouverts à la fin juin, 100 (soit 58,14%) étaient des petits camps comprenant 100 familles de PDI ou moins.
- Parmi les sites les plus larges, cinq abritent 1.000 ou plus familles déplacées (soit 25.71% du total).

II. Situation au regard des menaces d'éviction forcée & de la situation de sécurité dans les camps

Durant le semestre, aucun camp n'a été fermé à la suite d'éviction forcée. Cependant, plusieurs incidents en lien avec le contexte des évictions se sont produits, l'un d'entre eux particulièrement grave et dont les circonstances n'ont toujours pas été élucidées ni la nature juridique (criminelle ?) établie.

- **Camp Comité du Peuple Progressiste, commune de Delmas** : ce camp, situé sur un terrain privé, abritaient 108 familles. Le 11 janvier, aux alentours de 10 heures du matin, un incendie a éclaté, dans lequel deux fillettes ont péri brûlées et un homme a été asphyxié. Un juge de paix et des agents de la Direction Centrale de la Police Judiciaire se sont rendus sur le site le jour même pour faire un constat et dresser un procès-verbal. Le maire de Delmas a fait distribuer des matelas aux sinistrés le lendemain, 12 janvier. Des témoignages contradictoires ont été recueillis quant à la nature possiblement criminelle de l'incendie afin d'expulser les résidents. Ces allégations n'ont pu être établies. Ce camp avait fait l'objet d'un enregistrement par l'OIM peu de temps auparavant et les résidents ont donc pu être

assistés grâce à la mise en place d'une procédure accélérée de relocalisation par subvention au loyer.

- **Camp KID, commune de Port au Prince** : le 8 mars, des tensions ont éclaté entre les résidents de ce camp et des représentants du propriétaire du terrain, le parti politique KID. En prévision de la campagne électorale à venir et dans le cadre de la préparation du congrès du parti le 21 avril, un membre du parti était venu sur ces lieux pour évaluer la possibilité de dégager un chemin au milieu des tentes pour que le responsable du parti puisse accéder aux lieux avec sa voiture. Le dégagement de ce passage aurait impliqué le déplacement d'une vingtaine de tentes, ce qui a provoqué la colère des résidents qui craignaient une tentative d'éviction. Les représentants du parti ont nié toute tentative ou intention d'expulser les PDI et expliqué leurs démarches par la préparation du congrès de leur parti.

Par ailleurs, l'insécurité générée en particulier par l'activité de gangs criminels a sérieusement affecté le bien-être, le droit à la sécurité et à l'intégrité physique des personnes déplacées dans plusieurs camps, mais également des communautés environnantes.

- **Camp Neptune, commune de Port au Prince** : le 25 janvier, les partenaires protection ont pu confirmer que l'incendie de plusieurs tentes (non occupées) avait été déclenché par les résidents du camp eux-mêmes afin d'empêcher les gangs criminels opérant dans la zone d'utiliser ces tentes comme repaire et de troubler ainsi la tranquillité et la sécurité du camp.
- Par ailleurs, en avril et mai, UNPOL a rapporté les incidents de sécurité suivants dans les quartiers, et donc les camps du **bas de la commune de Delmas, non loin de Cité Soleil** :
 - Camps Simon Pelé et Hanchou 2 : durant la nuit du 28 avril et au matin du 29 avril, il a eu un affrontement entre le gang de Boston et Base 117 à Simon Pelé. Des traces de sang et un nombre de douilles ont été trouvés dans la rue devant le camp Hanchou 2. Cet affrontement a eu lieu en face du camp et pas dans ledit camp. Un résident du camp a cependant été tué de trois balles.
 - Camp Boulos : un échange de tirs le 29 avril entre les gangs Simon Pelé et Base 117, a occasionné sept morts (dont deux membres de gang) et quatre blessés.
Nota bene : les camps Simon Pelé, Hanchou 2 et Boulos sont voisins, d'où des mouvements rapportés de fuite des résidents d'un camp à l'autre au moment des échanges de feu.
 - Camp Batimat : dans la nuit du 4 au 5 mai, après avoir entendu des coups de feu aussi bien au sein qu'en dehors du camp, au matin du 5 mai, les habitants ont trouvé trois corps calcinés jetés près d'un tas d'ordures à l'intérieur du camp. Les résidents n'ont pas pu identifier les corps calcinés et ni s'il s'agissait de résidents du camp. Selon eux, les cadavres seraient le résultat des coups de feu entendus vers 3 ou 4 heures du matin. Avisée au matin, la PNH s'est rendue sur les lieux pour le constat, ainsi qu'un Juge de Paix. Rendus sur les lieux pour un constat de la situation, UNPOL a constaté que le camp semblait se vider de ses habitants⁶.
 - C'est dans un tel contexte que l'équipe PDI de UNPOL a été informée qu'à la mi-mai, les 88 familles (soit 305 personnes) résidant dans le camp Kios Pelé, situé sur la commune de Delmas et limitrophe des camps Boulos et Simon Pelé de Cité Soleil, avaient fui leur camp en raison de l'activité criminelle et de la violence des gangs qui ont mis le feu au camp⁷. L'OIM a depuis lors, visité ce site à deux reprises et pu constater que les lieux ont été désertés. Ils ont retrouvé quelques anciens résidents qui dorment la nuit dans une

⁶ L'OIM a indiqué qu'à la mi-juin, le processus de relocalisation pour ce camp avait été achevé et le camp fermé.

⁷ Dans le rapport de la DTM au 30 juin 2014, ce camp a été décrit comme ayant fait l'objet d'une éviction forcée.

église voisine et ont appris que d'autres résidents seraient partis s'installer dans d'autres camps. Ce camp n'avait pas fait l'objet d'un nouvel enregistrement récent. L'OIM envisage à présent la possibilité de fournir une assistance à la relocalisation aux déplacés de ce camp qu'ils ont pu identifier à ce jour.

III. Situation au regard des violences basées sur le genre

Aperçu de situation générale

Les chiffres suivant sont rapportés par la Police Nationale d'Haïti (PNH) et communiqués à UNPOL. Ils ne prétendent pas à l'exhaustivité et peuvent varier si de nouvelles plaintes sont déposées par la suite. Ils fournissent un aperçu de la situation à *travers le pays* (et pas seulement dans les camps de PDI) sur les six premiers mois de l'année 2014.

Femmes

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Total Semestre
Enlèvement	0	0	0	0	0	0	0
Meurtre	7	4	3	5	6	7	32
Lynchage	0	0	0	1	1	1	3
Viol	12	15	12	12	7	9	67
Tentative de viol	6	7	3	2	3	2	23
Viol en réunion	2	5	4	5	6	8	30
Tent. viol en réunion	0	1	0	0	2	0	3
Agression physique	44	65	80	70	71	61	391
Violence domestique	23	18	22	22	27	14	126
Total par mois	94	115	124	117	123	102	675

Les données collectées semblent indiquer une consistance des tendances globales de violence contre les femmes entre le 2^{ème} semestre de 2013 (704 cas en total) et le 1^{er} trimestre 2014 (675 cas rapportés). Ainsi, de façon similaire, les agressions physiques et la violence domestique demeurent les crimes les plus rapportés (respectivement 398 et 195 pour les six derniers mois de 2013). Par contre, il semblerait que les viols rapportés à travers le pays aient plus que doublé jusqu'à présent en 2014 par rapport au 2^{ème} semestre 2013 (quand 29 viols avaient été répertoriés selon la méthodologie ci-dessus indiquée).

Filles

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Total semestre
Enlèvement	0	0	1	0	1	0	2
Meurtre	0	1	0	0	0	1	2
Lynchage	0	0	0	0	0	0	0
Viol	32	27	19	27	22	18	145
Tentative de viol	5	5	6	4	1	5	26
Viol en réunion	8	5	4	1	3	5	26
Tent. viol en réunion	2	0	1	0	1	1	5
Agression physique	7	7	9	14	14	3	54
Violence (non-sexuelle) envers les enfants	2	2	1	2	5	0	12
Violence domestique	1	1	8	1	2	1	14
Total par mois	57	48	49	49	49	34	286

Ces chiffres pour les six premiers mois de 2014 indiquent que, comme en 2013 (avec 170 cas de viol rapportés au cours 2^{ème} semestre⁸), le viol (et tentatives de viol et viols en réunion) des filles demeure une préoccupation majeure des acteurs de la protection, dont le traitement requiert un engagement prioritaire, coordonné et massif de tous les acteurs concernés sous la direction des autorités haïtiennes.

- Les questions soulevées par ces observations continuent de mettre en exergue le besoin critique et urgent d'une méthodologie validée par le Ministère de la Condition féminine et des droits des femmes (MCFDF) et tous ses partenaires afin d'affiner l'analyse de la situation en matière de violence contre les femmes et les filles et de mieux adapter les réponses nécessaires.

La violence basée sur le genre dans les camps de PDI

Voici quelques données sur ces femmes et filles, le profil de leurs agresseurs et le type d'assistance dont elles ont bénéficié, de la part de l'OIM et ses partenaires, entre janvier et juin 2014.

Nombre d'incidents

Mois	Nombre d'incidents
Janvier	9
Février	12
Mars	10
Avril	23
Mai	19
Juin	17
Total	90

Tranche d'âge des survivantes

Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage
Mineure	13	14,44%
Adulte	77	85,55%
Total	90	100%

Types d'agression

	Chiffres	Pourcentage
Agression physique	29	32,22%
Viol	44	48,88%
Tentative de viol	14	15,55%
Menaces /intimidation	2	2,22%
Harcèlement sexuel	1	1,11%
Total	90	100%

Prise en charge médicale

	Chiffres	Pourcentage
Dans les 72 heures	24	26,66%
Après 72 heures	3	3,33%
Oui	11	12,22%
Non	2	2,22%
Détails pas dispo	10	11,11%
Non applicable	40	44,44%
Total		100%

Il est important de noter que les viols sont parfois accompagnés de menaces et intimidations. Les tentatives de viol sont pour la plupart accompagnées de harcèlement sexuel et les agressions physiques s'accompagnent souvent de mauvais traitements et humiliations.

⁸ Voir données chiffrées en page 20 du « Rapport trimestriel de protection oct. - déc. 2013 ». Il ressortait de l'analyse des données que les viols, tentatives de viol et cas de violence domestique au 4^{ème} trimestre 2013 étaient en augmentation notable par rapport au trimestre précédent. Ces mêmes crimes contre les mineures semblaient également avoir globalement augmenté en 2013 par rapport à 2012.

Lien entre la victime et l'agresseur

	Quantité	Pourcentage
Inconnu	45	50 %
Compagnon	25	27,77 %
Autre IDP	8	8,88 %
Ami	1	1,11
Autre	7	7,77 %
Parent	3	3,33 %
Membre du Comité	1	1,11%
Total	90	100%

Etat civil des survivantes

	Quantité	Pourcentage
Célibataire	60	66,66%
Placée	16	17,77%
Veuve (depuis le séisme)	6	6,66%
Mariée	2	2,22%
Info non disponible	6	6,66%
Total	90	100%

La proportion d'agressions contre les femmes mariées reste à peu près constante par rapport au dernier semestre de 2013.

- Il serait important de pouvoir conduire davantage d'analyses pour comprendre si cette situation est le résultat (i) d'un contexte culturel de respect accru à l'égard des femmes mariées (plutôt que célibataires ou « placées »⁹) qui diminuerait le risque d'agressions à leur égard dans des communautés relativement closes (voir « lieu de l'incident » ci-dessous), ou (ii) d'une réticence accrue des femmes mariées à rapporter les agressions qu'elles auraient subies en raison des craintes de rejet et/ou représailles du conjoint et d'un possible plus grand stigma social ?

Lieu de l'incident

	Quantité	Pourcentage
A l'intérieur du camp	72	80 %
En dehors du camp	10	11,11 %
Inconnu	7	7,77 %
Dans sa maison	1	1,11 %
Total	90	100

Une étude d'Action Contre la Faim (ACF), réalisée avec le soutien de l'OIM entre mars et avril 2014 et intitulée « Evaluation sur les pratiques de soins nutritionnelles des populations vulnérables des camps de déplacés internes »¹⁰, indique que la promiscuité est perçue par de nombreux PDI interrogées dans le cadre de cette enquête comme un facteur de risque de violence conjugale, mais aussi au sein même de la communauté. En particulier, la promiscuité est considérée comme un facteur de risque principalement pour les femmes. Des cas de viol, de « femmes livrées aux pratiques sexuelles » ont été mentionnés aux équipes à de nombreuses reprises. Les PDI du camp de Gras Village ont par exemple expliqué que des personnes étaient venues durant la nuit pour voler les panneaux solaires et batterie qui permettaient l'éclairage du camp. Par peur, les personnes n'osent pas sortir de leur abri la nuit.

- Ces observations d'ACF sont confirmées par les données ci-dessus collectées par l'OIM dans les camps, qui indiquent que 80% des agressions, tous types confondus, ont eu lieu à l'intérieur des camps au cours du 1^{er} semestre 2014. Ce chiffre était au-delà de 70% pour le 2^{ème} semestre de 2013.

⁹ A ce sujet, voir en page 21 du rapport précité d'ACF sur les pratiques de santé nutritionnelle.

¹⁰ Voir dans la section « IV. Situation au regard de l'accès aux services de base » ci-dessous en page 14 pour plus de détails.

https://haiti.humanitarianresponse.info/sites/haiti.humanitarianresponse.info/files/assessments/Eval.IOM_PAP_2014.VF.pdf

Séances de sensibilisation par l'OIM dans les camps de PDI

Entre janvier et juin 2014, l'Unité Protection d'OIM a mené 53 séances de formation au profit de 1.983 personnes, membres des Comité de femmes ou chefs de famille (homme ou femme) de 36 camps dans les communes de Carrefour, Delmas, Cité Soleil, Tabarre, Pétion-Ville et Croix des Bouquets. La formation a permis d'aborder le système de référencement et de prise en charge des victimes de VBG en termes de soins médicaux et psycho-sociaux, ainsi que leur prise en charge juridique et judiciaire. Ces formations ont également inclus une sensibilisation sur le droit locatif en Haïti.

La situation des minorités sexuelles (LGBTI) dans les camps de PDI

La violence sexuelle dans les camps a aussi été de nature homophobe. Entre septembre 2012 et avril 2014, l'ONG SEROVIE a ainsi fait 133 interventions dans des camps de PDI pour porter assistance à des hommes et femmes en situation de minorité sexuelle dans les cas suivants :

	Types d'incidents			
	Agressions sexuelles	Agressions physiques	Déni de ressources ¹¹	Violence psychologique
Sept.-déc. 2012	6 (femmes)	44 (13 femmes, 31 hommes)	7 (2 hommes, 5 femmes)	48 (14 femmes, 34 hommes)
Janv.-déc. 2013	18 (femmes)	87	0	93 (47 femmes, 46 hommes)
Janv.-avril 2014	6 (femmes)	16	0	22 (10 femmes, 12 hommes)

- Il est à noter que seules des femmes ont été victimes d'agressions sexuelles. Les témoignages recueillis pointent vers une pratique de « punition » et dans 29 cas sur 30, ces femmes ont été agressées parce qu'elles étaient lesbiennes.

SEROVIE a aidé ces personnes de diverses façons depuis 2010 :

- 226 hommes et 156 femmes, tous résidents de camps de PDI, ont été référés par d'autres organisations à SEROVIE pour suivis médicaux, psychologiques et légaux.
- Dépendamment du diagnostic des praticiens, ces personnes ont pu être hébergées dans le centre de SEROVIE dont le financement a été assuré entre août et octobre 2012.
- 159 hommes et 132 femmes ont également reçu une subvention au loyer (entre 10.000 et 20.000 gourdes) pour une durée de six mois. Durant cette période, SEROVIE

¹¹ Situation dans laquelle la personne dépendait financièrement de quelqu'un d'autre qui lui a retiré ce support lorsqu'il/elle a appris son orientation sexuelle.

accompagnait ses bénéficiaires pour s'assurer qu'ils puissent assumer le loyer de leur logement au-delà de cette période de six mois.

IV. Situation au regard de l'accès aux services de base dans les camps de PDI

La tendance observée au cours de 2013, d'une réduction des financements humanitaires disponibles et donc de la présence de partenaires opérationnels dans les camps, s'est confirmée au cours du premier semestre de 2014. Plusieurs partenaires ont mené des études qui confirment la situation critique des personnes déplacées internes quant à la réalisation de leurs droits de citoyens, à une nourriture adéquate, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et à des soins de santé adaptés à leurs besoins.

Etude - Evaluation des pratiques de soins nutritionnelles des PDI dans les camps

Du 20 mars au 19 avril, ACF a mené, en collaboration avec l'OIM, une évaluation du statut nutritionnel de 2.100 familles¹² (soit 6.986 PDI¹³) dans 20 camps¹⁴ de la Commune de Carrefour (composés d'une population allant de quatre ménages jusqu'à 777 ménages pour les plus peuplés).

Contexte - L'OIM était intéressée à une telle étude, qui analyserait les pratiques de soins des mères, le statut nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes vivant dans les camps afin de mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques dans le cadre de son programme de relocalisation dans cette commune.

Les objectifs de l'étude

- Identifier les principales causes de malnutrition liées aux pratiques de soins infantiles (soins des femmes, alimentation du nourrisson et du jeune enfant, soins de santé, soins psychosociaux, hygiène, pratiques alimentaires) dans la population cible ;
- Déterminer l'impact des conditions de vie de la population déplacée sur les risques de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ;
- Etudier l'impact des pratiques de soins, de la structure familiale, du tissu social, ainsi que des mécanismes communautaires, sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Les observations principales du rapport

i) Contexte général - Il a été noté que certains camps n'étaient plus vraiment des camps mais plutôt des bidonvilles et il a été parfois difficile d'identifier les personnes déplacées après le 12 janvier 2010 d'autres installées précédemment. Par ailleurs, 17 % des personnes ne sont jamais allées à l'école et

¹² 87% des personnes ont déclaré avoir habité le camp depuis le séisme et plus de 91% ont déclaré être originaires de la commune de Carrefour.

¹³ Dont 3.584 personnes de sexe féminin.

¹⁴ L'étude note (en page 15) que "Certains camps ne sont plus vraiment des camps mais plutôt des bidonvilles et il a été parfois difficile dans certaines zones reculées d'identifier les personnes déplacées après le 12 janvier 2010 d'autres installées précédemment... ».

une poignée suit un cursus universitaire. Ces chiffres montrent la grande vulnérabilité de ces personnes, une grande majorité d'entre elles n'ayant pas ou pas eu accès à une scolarisation au-delà du cycle primaire. *Nota bene* : aucun lien n'a pu être fait entre le niveau d'éducation d'un ménage et son accès à l'emploi, ou entre l'activité économique et l'accès aux soins¹⁵.

- Comparé à 2010-2011 où les populations revendiquaient une assistance humanitaire, les gens semblaient à présent avoir abandonné tout espoir et s'être résigné à une vie d'inconfort et de manque.

ii) L'accès à la santé – il est problématique, soit par manque de structures dans la zone pour les camps reclus, soit par manque de ressources financières pour accéder aux centres de santé privés et/ou payer les médicaments dans les services publics. Toutefois, il apparaît qu'en cas d'urgence, les communautés s'organisent et leurs membres s'entraident via une collecte de fonds et l'organisation du transport des malades. Les communautés ont une bonne connaissance du choléra et de ses moyens de transmission mais la prévention des autres maladies semble avoir été mise en retrait. Seul un quart des ménages visités utilisait des moustiquaires.

iii) Situation nutritionnelle des familles - Toute la famille prend en général le même nombre de repas par jour, pour 89 % des ménages. Les 11% restants font une différence pour l'enfant en bas âge, ce qui induit qu'une majorité des familles n'adapte pas l'alimentation aux besoins de l'enfant. 64% des ménages ont indiqué ne prendre qu'un seul repas par jour, ce qui est faible en apport alimentaire pour des jeunes enfants.

- La proportion de malnutrition aiguë globale au sein de la population étudiée était de 12,50%.

iv) Situation nutritionnelle des enfants - Les familles avec enfants en situation de malnutrition ont été orientés vers les centres de santé et autres services disponibles. Néanmoins, beaucoup des enfants repérés en situation de malnutrition étaient déjà pris en charge dans un service de la zone. **ACF indique que les chiffres de cette étude ne peuvent être représentatifs de la situation globale dans le pays**, entre autres parce qu'elle n'a porté que sur les enfants présents à domicile au moment des visites. Cela suggère que l'étude a touché en priorité les familles les plus vulnérables, n'ayant pas les ressources pour scolariser leur enfant dès leur plus jeune âge. Par ailleurs, l'étude a montré que la malnutrition rentre dans le cadre des maladies pour nombre de personnes et peut également être liée au surnaturel. Les mères ne comprennent pas pourquoi leur enfant perd du poids et pensent que cela est lié aux esprits maléfiques dans bon nombre de cas.

- Seulement 3% des femmes interrogées dans le cadre de l'évaluation avaient des pratiques d'allaitement et de sevrage appropriées (telles que définies par l'Organisation Mondiale de la Santé – voir étude en page 24).

La raison principale invoquée pour ne pas avoir allaité exclusivement leur enfant est le manque de ressources de la famille et l'alimentation insuffisante. Toutes les mères interrogées ont mis en lien l'allaitement maternel avec la nécessité pour la mère d'accéder à une nourriture variée et riche, et d'avoir des ressources pour le faire.

¹⁵ Une certaine éducation ne garantit pas l'accès à l'emploi et avoir un emploi ne garantit pas aux résidents de ces camps, un accès à des soins de qualité et adaptés à leurs besoins.

v) Les femmes enceintes - Dans la plupart des foyers, la femme ayant une activité professionnelle doit continuer cette activité tout au long de sa grossesse. Nombreuses femmes ont mentionné également le fait qu'elles devaient économiser de l'argent durant leur grossesse afin de payer l'accouchement et les soins médicaux à la naissance de l'enfant et après. De ce fait, elles ne pouvaient se permettre financièrement d'acheter des compléments alimentaires afin de varier leur alimentation. 87% des femmes interrogées dans le cadre de cette enquête ont bénéficié d'un suivi médical pendant la grossesse, majoritairement dans un hôpital ou dans un centre de santé. Cependant, malgré le fait que les femmes ont majoritairement mentionné l'importance d'une prise en charge médicale au moment de l'accouchement pour éviter les complications, l'accouchement se passe essentiellement à domicile avec l'aide d'une matrone.

vi) Hygiène de la maison - Bien que citant l'hygiène comme moyen de prévention principale des maladies, la majorité des gens n'avait pas de bonnes pratiques dans ce domaine. Mais, de fait, plus de deux tiers des populations n'avaient pas de latrines disponibles ni au sein du ménage ni à l'extérieur.

- Seuls six ménages au total, soit moins de 3 % de la population étudiée, étaient en mesure de respecter des règles d'hygiène strictes, c'est-à-dire qu'ils avaient à disposition de l'eau propre et couverte, du savon à domicile, un habitat propre ou moyennement propre, des latrines disponibles et la nourriture couverte.

L'importance critique d'une analyse et une programmation basées sur le genre !

A plusieurs reprises, lors des entretiens individuels avec les personnes ressources de la communauté, il a été mentionné que les problèmes et difficultés liées à l'hygiène concernaient davantage les femmes que les hommes.

Suivi de la situation du camp New Piste Shelter

En janvier 2014, dans le cadre de ses fonctions de coordination avec les autres clusters, la DINEPA¹⁶ a alerté les partenaires sur la situation sanitaire alarmante dans ce camp, depuis l'interruption des vidanges subventionnées des latrines en raison de la diminution des fonds humanitaires. La DINEPA a notamment exprimé ses préoccupations quant à la situation des personnes en situation de handicap pour lesquelles ce camp de T-shelters¹⁷ avait été aménagé¹⁸, en bordure du camp Jean-Marie Vincent et suggéré que soit envisagé un processus de relocalisation pour ces résidents.

A l'issue de l'enregistrement de ce camp par l'OIM le 4 septembre 2012, il apparaissait qu'y résidaient 367 familles pour un total de 1.614 personnes. 438 de ces personnes étaient en situation de vulnérabilité particulière :

- 293 avaient déclaré souffrir d'un handicap mental ou physique,
- 115 avaient déclaré être atteintes de maladie chronique,
- Et 30 étaient des personnes âgées.

¹⁶ DINEPA : Direction Nationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement

¹⁷ Ou « abris transitoires » en français. Pour une définition détaillée, voir à : <http://www.sheltercentre.org/node/25121>

¹⁸ Entre 2010 et 2011. La date plus précise n'a pu être confirmée.

Depuis le dernier enregistrement fait en 2012 par l'OIM, il semblerait que le profil des familles résidant dans ce camp ait changé, dans un contexte où certains des T-shelters auraient été vendus ou mis en location à des tierces personnes par les occupants originels. Par ailleurs, l'isolement géographique de New Piste Shelter, depuis que le camp Jean-Marie Vincent a été fermé (en janvier 2014) et la zone vidée de ces résidents, génère une situation de sécurité et d'ordre public précaire pour les résidents actuels quelle que soit leur situation de handicap et/ou social.

L'équipe de coordination du Cluster Protection, en partenariat avec l'Unité Protection de l'OIM et Handicap International, a depuis entamé un dialogue à ce sujet avec le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'intégration des personnes handicapées, visant à (i) faire une évaluation du nombre de personnes handicapées demeurant encore sur le site ; (ii) à clarifier combien de ces personnes sont des PDI ; et (iii) à mener, en partenariat avec les services habilités du Ministère des Affaires sociales et du travail (MAST) une enquête sociale pour chacun de ces foyers à des fins de relocalisation si les personnes le souhaitent. *Nota bene* : les informations recueillies dans le cadre des points (i) et (ii) ci-dessus permettront le cas échéant d'identifier différents bailleurs en mesure de faciliter le relogement de ces personnes handicapées dans des conditions plus adaptées.

V. Accès à la documentation personnelle et droit de vote

Au cours du semestre, dans un contexte de discussions accrues sur les élections (parlementaires et municipales) à venir, les discussions des partenaires protection sur le sujet de l'accès à la documentation personnelle par les PDI ont progressivement inclus la problématique de l'exercice du droit de vote par ces personnes vulnérables.

Un certain nombre de problèmes avaient été identifiés à l'occasion de la tenue des élections de novembre 2010 :

- Il semble que la population des camps de PDI n'ait pas été suffisamment informée des activités et procédures des Centres d'Opérations et de Vérification (COV) que le Gouvernement haïtien avait établis après le séisme pour enregistrer les électeurs dans les camps de PDI.
- Il a été rapporté¹⁹ que les COV travaillaient en dehors de la loi électorale et inscrivaient les électeurs des camps des déplacés internes sur des listes électorales des Haïtiens de l'étranger. Cela a créé une grande confusion dans l'inscription des électeurs et l'Office National d'Identification (ONI), qui gère le registre électoral, n'a pas reconnu de nombreux électeurs inscrits par les COV.
- Le jour du scrutin, des électeurs inscrits ont déclaré que leurs noms avaient été exclus de la liste électorale au bureau de vote où ils avaient l'habitude de voter. D'autres électeurs inscrits au COV ont déclaré que leurs noms ont été transférés du bureau de vote désigné à un autre. Enfin, l'ONI n'avait pas retiré des listes les noms des électeurs décédés dans le séisme.

¹⁹ Soumission au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, du Bureau des Avocats Internationaux, Canada Haïti Action Network, Trans Africa Forum, Louisiana Justice Institute) Soumission au Conseil des Droits Humains des Nations Unies. 12eme session du Groupe de travail sur l'EPU (13 octobre 2011).

- Par ailleurs, selon une étude produite par *the Center for Economic and Policy Research*²⁰, les régions de Port-au-Prince, Carrefour, Delmas et Pétion-Ville comprenaient plus de 22% des électeurs enregistrés dans le pays mais n'avaient compté que pour 12,3% des votes totaux comptabilisés (pour un taux de participation nationale de 22,9%). L'étude notait que d'autres facteurs pouvaient avoir contribué à une moindre participation dans le département de l'Ouest, mais que, compte tenu du grand nombre de PDI, il était raisonnable de conclure que la différence était, au minimum, en partie due au fait que les PDI n'avaient pas pu exercer leur droit de vote.

Dans un contexte d'absence de mesures spécifiques pour les PDI (c'est-à-dire dans et hors des camps), plusieurs questions importantes se posent à propos des prochaines échéances électorales :

- comment les autorités vont-elles procéder aujourd'hui à l'enregistrement des PDI se trouvant encore dans les camps ?
- Comment vont-elles procéder à l'enregistrement des PDI qui ont été relocalisées hors des camps, dans le cadre des programmes de subvention au loyer ?
- Comment vont-elles procéder à la réinscription des PDI qui sont déjà retournées dans leur commune d'origine ?

Par ailleurs, il convient de distinguer (i) les PDI qui auraient leur Carte d'Identification Nationale (CIN) et auraient seulement besoin de s'enregistrer dans un centre de vote, (ii) de ceux qui n'ont plus leur CIN. Ainsi les PDI qui ne disposent plus d'une adresse autre que le camp auraient besoin d'une copie de leur passeport ou permis de conduire, un extrait de naissance et un certificat de baptême pour obtenir leur CIN, avec néanmoins la possibilité de présenter deux témoins dans le cas où ils ne disposeraient pas de ces documents.

L'équipe de coordination du Cluster Protection mène donc un plaidoyer avec différents partenaires à ce sujet, afin de soutenir l'idée d'inclure les camps de PDI dans les campagnes de sensibilisation qui seront menées dans les quartiers.

VI. Visite du Rapporteur Spécial des Nations pour les PDI : focus sur la recherche de solutions durables

Programme de visite et observations principales du Rapporteur Spécial

Du 29 juin au 5 juillet, le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, M. Chaloka Beyani, a fait une mission en Haïti pour prendre connaissance de la situation des PDI quatre ans après le séisme et plaider pour l'adoption de solutions durables pour ce groupe de personnes particulièrement vulnérables.

Au cours de sa visite, M. Beyani a rencontré les Ministres de la justice et aux droits de l'homme, les agences du Système des Nations Unies, les ONG nationales et internationales partenaires des Clusters Protection et CCCM²¹, des représentants d'ambassades et des bailleurs institutionnels. Il a aussi visité plusieurs camps/sites de PDI et Canaan, et il a pu discuter avec des représentants de comités de camp

²⁰ « Des élections fondamentalement viciées en Haïti », par Jake Johnston et Mark Weisbrot, janvier 2011. Voir à : <http://www.cepr.net/index.php/other-languages/french-reports/des-elections-fondamentalement-viciees-en-haiti>

²¹ Cluster « Gestion et coordination de camps »

ainsi que des bénéficiaires d'assistance humanitaire post-séisme (en particulier sous la forme de subvention au loyer).

A l'issue de sa visite,
le Rapporteur a recommandé que, quatre ans après le tremblement de terre

- le Gouvernement, avec le soutien de ses partenaires internationaux, doit **résolument s'engager dans la voie du développement pour proposer et mettre en œuvre des solutions durables pour les PDI**, particulièrement pour ce qui est du logement et des moyens de subsistance.
- Cette approche basée sur le développement doit s'accompagner d'un **changement des mentalités pour s'assurer que les autorités nationales pertinents soient considérées comme porteuses d'obligations et qu'elles soient tenues comptables** de la mise en œuvre effective de politiques publiques de long-terme, avec le soutien de la communauté internationale.
- Alors que **l'aide humanitaire pour répondre aux besoins de base dans les camps** doit se poursuivre, la définition et la mise en œuvre des programmes de solutions durables qui leur sont destinés doivent être basées sur la **consultation et la participation des PDI**. Ces programmes doivent viser à l'intégration harmonieuse des PDI dans les communautés des quartiers où ils résident (ou sont relogés) sur la base de la non-discrimination et dans le cadre de l'état de droit.
- Il apparaît que beaucoup de PDI qui n'étaient pas allés dans les camps, mais ont pu bénéficier du soutien de leurs parents et amis dans la zone métropolitaine de Port au Prince ou dans les départements, n'ont jamais été répertoriés et assistés. Le Rapporteur a donc **recommandé que soit menée une évaluation des besoins de toutes les personnes déplacées internes**, afin d'informer de façon adéquate le développement des futurs programmes d'assistance et de solutions durables.

Les subventions au loyer au regard des solutions durables

Les vues des bénéficiaires

Le rapport d'ACF ci-dessus cité et réalisé en mars-avril 2014 dans la commune de Carrefour indique que le programme de relocalisation en cours avec l'OIM via une subvention au loyer était perçu de façon très positive par les bénéficiaires interrogés par ACF. Cependant, quasiment 15% de cette population n'avaient aucune source de revenus et survivaient grâce à des dons de la famille et/ou des personnes du quartier. Dans un tel contexte, ces PDI ont expliqué que les dernières semaines de transition avant la relocalisation sont perçues comme très anxiogènes: angoisse de ne pouvoir faire aux dépenses courantes après le déménagement, angoisse de ne pouvoir assumer un loyer au-delà de la période d'un an (de la subvention). La majorité des personnes ont demandé un suivi plus personnalisé que la seule subvention au loyer. Et la quasi-totalité a exprimé le souhait de bénéficier d'une aide à la création d'activités génératrices de revenu pour les accompagner dans ce processus d'autonomisation afin de faire face aux dépenses une fois relogés.

Evaluations des programmes de subventions au loyer

En mai 2013, plusieurs partenaires²² parties prenantes du « Returns Working Group » établi dans le cadre du Cluster CCCM et Abris et l'UCLBP²³ avaient participé à une première évaluation de « l'Approche de Transferts Financiers pour le Soutien au Loyer appliquée aux Programmes de Retours et de Relocalisations » (ATFSL) ou en résumé, des programmes de subvention au loyer²⁴. Cette enquête avait été menée un an après le début de mise en œuvre des premiers projets de subventions au loyer.

Ci-dessous, plusieurs observations de l'équipe d'enquête qui ont, depuis lors, alimenté les discussions des partenaires (nationaux et internationaux) travaillant sur la problématique des camps, pour ce qui est de la transition d'une réponse humanitaire à une approche basée sur le développement pour la recherche de solutions durables pour les PDI :

(extraits de l'étude)

Face à [la] diminution généralisée des ressources disponibles pour la réponse au tremblement de terre, une dégradation des conditions dans les camps est prévisible. Le gouvernement d'Haïti, les bailleurs de fonds et les partenaires devraient [identifier en priorité] les solutions qui assurent des standards de vie minimums dans les camps ou renouveler les efforts stratégiques pour la fermeture des camps, notamment par la mise en œuvre [des subventions au loyer]. Les partenaires devraient renforcer cette conclusion par un travail de plaidoyer stratégique auprès des parties prenantes pertinentes.

Sans un accès à des fonds pour une période de mise en œuvre de 12 à 24 mois, les programmes de subventions au loyer ne peuvent pas faire face aux défis auxquels sont confrontés les ménages bénéficiaires suite à leur réintégration dans les quartiers.

Équilibrer l'efficacité et l'efficience : les partenaires devraient s'engager dans un processus clair pour trouver un équilibre entre le nombre de bénéficiaires qu'ils souhaitent assister en optimisant les coûts de [mise en œuvre des programmes de subventions au loyer] et les [combinaisons] de subventions et autres types de soutien fournis.

Il aurait été pertinent de proposer cette option de transferts financiers au moins une année plus tôt, ce qui aurait représenté un moyen de réallouer les fonds de la maintenance des camps vers des solutions axées sur le relèvement.

Dans sa forme actuelle, [la subvention au loyer] donne l'impression aux évaluateurs d'apporter un résultat qui se situe entre une réponse humanitaire et une réponse de développement. Il pourrait être soutenu que l'approche, à des degrés divers, atteint de façon efficace des résultats sur le court et moyen terme.

Les partenaires devraient se concentrer sur la promotion de politiques ciblées pour des investissements axés sur le développement de l'économie haïtienne, des quartiers et des infrastructures urbaines. Cela permettra d'assurer que leur travail maintient l'élan actuel tandis qu'un lobbying est réalisé en faveur

²² Catholic Relief Services (CRS), Concern Worldwide, Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Jenkins/Penn Haitian Relief Organization (J/P HRO) et World Vision International (WVI).

²³ Unité de Construction des Logements et Bâtiments Publics

²⁴ Voir à http://www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/index.php?option=com_content&view=article&id=258:mai-2013-evaluation-externe-de-lapproche-de-transferts-financiers-pour-le-soutien-au-loyer-appliquee-aux-programmes-de-retours-et-de-relocalisations-en-haiti-traduction-francaise&catid=2&Itemid=101

d'investissements plus importants pour l'avenir d'Haïti à travers le développement et la réduction des risques de catastrophe.

Durant le premier semestre 2014, plusieurs partenaires du Cluster CCCM et Abris opérationnels dans les camps, ont initié des discussions visant à définir les objectifs et une méthodologie pour une possible nouvelle évaluation des programmes de subventions au loyer, et mis en œuvre pour soutenir le Gouvernement dans son projet de fermetures de camps et relogement des familles déplacées, pour un an. Ces discussions sont ainsi menées près de trois ans après l'adoption de cette approche, faisant partie du panel des solutions de retour.

Le statut des camps de « T-shelters »

A part le camp New Piste Shelter susmentionné (voir en page 16), la situation de deux autres sites de T-shelters a alerté les acteurs protection au cours du semestre :

- **Le camp Sainte Hélène/Portail Léogane**, situé à Jacmel - ce camp, dans lequel les résidents vivent depuis le 12 janvier 2010, abritait en novembre 2013, 70 familles soit 286 personnes vivant dans 33 T-shelters. A la suite du séisme, le terrain privé sur lequel est hébergé le camp avait été loué par les autorités du département du Sud-Est, grâce à un contrat de bail (dûment rémunéré) de trois ans. A l'approche de l'expiration du bail, les résidents, inquiets, avaient approché la SDH de la MINUSTAH, pour solliciter un appui pour plaider leur cause auprès des autorités et pouvoir rester sur le terrain sans craindre une possible éviction. Le Délégué Départemental a fait les suivis nécessaires et la SDH a reçu du propriétaire du terrain la confirmation qu'à la fin juin, il avait bien reçu paiement des autorités, de l'équivalent de deux ans de loyer.
 - L'équipe de coordination du Cluster Protection a depuis lors présenté ce cas à quelques partenaires afin d'envisager la possibilité de développer un projet qui permettrait d'accompagner et de mettre en œuvre une solution durable pour ces familles dans un contexte où (i) les familles, dont le nombre est limité, ont effectivement commencé à s'installer sur le terrain durablement (et semblent n'avoir aucune intention d'en partir), (ii) le statut juridique du terrain ne semble pas contesté, (iii) le dialogue est ouvert entre les autorités et le propriétaire du terrain, et (iv) deux années (d'occupation, payées d'avance) sont à présent disponibles pour envisager un projet hors de la zone métropolitaine de Port au Prince qui tend à monopoliser l'attention et les fonds.
- **Le camp Age**, commune de Delmas. Lors du dernier recensement de ce camp par l'OIM en janvier 2014, il abritait 27 familles soit 114 personnes, sur un terrain privé qui avait été à l'origine loué par une ONG dans le cadre d'un contrat de bail avec un propriétaire, originellement pour un an. Ce camp, qui semble disputé par plusieurs copropriétaires, a fait l'objet de menaces d'éviction dans le passé. En plus, un différend oppose aujourd'hui les PDI qui se basent sur une clause du contrat prévoyant que les T-shelters leur appartiennent et peuvent être déplacés à leur gré, aux propriétaires qui voudraient faire partir les PDI mais garder les T-shelters. L'OIM fait le suivi de cette situation.

Appel à information !

Suite à l'effort de collecte de données dans ce domaine mené par le Cluster CCCM et Abris en 2013, l'équipe de coordination du Cluster Protection, avec le soutien du Cluster CCCM et Abris, a enjoint tous les partenaires à partager leurs informations, archives, données sur les camps de T-shelters qu'ils ont pu établir, gérer ou assister depuis 2010, afin d'analyser ces données et envisager les modalités possibles d'un plaidoyer pour les résidents de ces camps, dans le cadre de la recherche de solutions durables.

L'« intégration » des camps de PDI dans les quartiers

Sous le leadership de l'UCLBP, les partenaires ont progressé au cours du semestre dans la réflexion sur la possible « intégration » de certains sites de PDI dans leurs quartiers environnants. Plusieurs projets sont actuellement dans une phase initiale de mise en œuvre (par exemple à Canaan ou à Carradeux) ou de définition. Dans un développement bienvenu, dont la nécessité avait fait l'objet de nombreuses discussions parmi les partenaires des Equipe Humanitaire Pays (HCT) et Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) au 2^{ème} semestre 2013, cette réflexion rassemble des partenaires « traditionnels » de la réponse humanitaire et des acteurs traditionnels du développement, mandatés pour s'engager dans un soutien aux institutions nationales sur le long terme.

VII. Préparation de la saison cyclonique dans les camps

L'équipe de coordination du Cluster CCCM et Abris a rapporté les activités suivantes, entreprises au cours du premier semestre de 2014, non seulement en préparation de la saison cyclonique 2014 mais aussi, afin de fournir un soutien de plus long terme à la Direction de la Protection Civile (DPC).

Boîte à outils & leçons apprises

Le 24 avril, la Direction de la Protection Civile a officiellement présenté un *document-cadre* intitulé « Réponse aux désastres : Abris d'urgence, habitat et regroupements – Boîte à outils des leçons apprises, expériences et pratiques, Haïti 2010-2014 »²⁵.

Cet outil et cette activité ont pu être réalisés avec le soutien du United States Office of Foreign Disaster Assistance (OFDA) et de l'OIM.

Ce document vise à participer à la mémoire institutionnelle du SNGRD²⁶ en capitalisant sur les leçons apprises, les bonnes pratiques et les expériences vécues depuis 2010 en termes de réponses en abris d'urgence (tels que les articles non-alimentaires), d'interventions dans les regroupements (tels que les camps, les familles d'accueil et les enregistrements) et sur l'habitat dans les premiers temps de la réponse d'urgence, particulièrement les premières 72 heures après un désastre.

²⁵ Voir à <http://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/pbn/docs/Reponse-aux-desastres-Abris-durgence-habitat-et-regroupements.pdf>

²⁶ Système National de Gestion des Risques et Désastres

Il a été élaboré sur la base d'ateliers avec les différents partenaires de la Protection Civile, de révisions de documentations et leçons apprises humanitaires et de réflexions menées au sein du groupe de travail avec les partenaires institutionnels et humanitaires du CTEGAP²⁷ et de la DPC.

Le document a été officiellement présenté au Secrétariat Permanent pour la Gestion des Risques et Désastres (SPGRD) le 3 avril, validé le 10 avril et diffusé lors d'un atelier national le 24 avril avec les représentants départementaux de la direction de la protection civile, les représentants régionaux de la Croix-Rouge Haïtienne, les points focaux humanitaires, les partenaires internationaux du CTEGAP et du Cluster CCCM et Abris.

Les Clusters Protection et CCCM et Abris, et le Point Focal National pour la Protection de la DPC ont travaillé de concert pour soutenir les partenaires susmentionnés dans l'intégration transversale de la protection, de ses méthodologies et concepts dans ce document, mais aussi dans le cadre des activités de préparation pour la saison cyclonique.

Aperçu sur les préparatifs de la saison cyclonique dans les camps

Quelques chiffres sur les camps vulnérables et la préparation et réponse aux urgences (juillet 2014)

- 53 camps extrêmement vulnérables aux aléas environnementaux, soit 56.506 personnes (ou 15.603 familles) potentiellement à risque.
- 36 de ces camps potentiellement ciblés pour fermeture avant la fin de l'année (soit 22.500 personnes ou 7.182 familles).
- Sur l'ensemble des camps à risque, 36 ont des comités de vigilance, accusant une diminution de couverture en raison de la fermeture des camps les plus à risques lors des six derniers mois. Les activités liées au renforcement des comités de vigilance peuvent inclure, dépendamment des programmes mis en place (par l'OIM et la Croix-Rouge Française), des séances de sensibilisations, des activités de mitigation à petite échelle, des rencontres communautaires et « focus groups » et de la sensibilisation porte-à-porte.
- Continuation des activités de gestion des risques et désastres à niveau communautaire et renforcement des réseaux communautaires pour la préparation et réponse aux urgences, en appui aux structures décentralisées de la DPC de l'Ouest.

Les stocks de contingence des partenaires du Cluster CCCM/Abris

- Estimation du stock de contingence des partenaires : 30.000 familles devraient pouvoir être assistées grâce à des abris d'urgence.
- Effort fait pour décentraliser le pré-positionnement des stocks de contingence (passant de près 80% dans le département Ouest en 2013 à 55% actuellement).

Soutien au CTEGAP²⁸ au sujet des évacuations d'urgence

- Sous la direction du CTEGAP, constructions d'abris d'évacuation par l'OIM dans les départements de l'Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est dans les communautés exposées aux risques.
- Sous la direction du CTEGAP et de la DPC de l'Ouest, formations de comités de gestion des abris d'évacuation, menées par la Croix-Rouge Haïtienne, l'OIM, les partenaires

²⁷ CTEGAP : Comité Thématique Evacuation et Gestion des Abris Provisoires. Ce comité fait partie du SNGRD susmentionné.

²⁸ Voir note de bas de page No. 28 ci-dessus - Comité Thématique Evacuation et Gestion des Abris Provisoires.

humanitaires et la DPC avec le CTEGAP, sur la gestion des évacuations pendant les premières 72 heures de l'évènement): enregistrements des familles, premiers soins, sensibilisation des évacués tout au long du processus d'évacuation, etc.

Dans le cadre de la transition du Cluster CCCM/Abris vers la DPC et le SNGRD

- Gestion de l'information et de la coordination : renforcement du réseau communal pour la zone métropolitaine de Port au Prince et formations sur les outils de gestion de l'information afin de renforcer le lien entre les niveaux communal et départemental, et faciliter le partage d'informations pendant les urgences. Ces formations viennent en continuité des activités effectuées en 2013 sur les outils de gestion des informations pendant les urgences, sous la coordination de la DPC de l'Ouest et dans le cadre de la transition du Cluster CCCM et Abris. Une personne est détachée (par le Cluster CCCM) à la DPC pour le département de l'Ouest à cet effet et un employé du Cluster CCCM/Abris assure la liaison et les formations avec les communes. Ces activités ont été couplées avec la mise en place d'un système de gestion des données au niveau du département de l'Ouest et formations y afférentes et le travail effectué dans le cadre du Groupe de Traitement des données de la DPC.
- Support technique à la DPC en préparation de la saison cyclonique 2014 : révision des outils, en collaboration avec OCHA, PNUD, partenaires/Cluster Protection, OIM, partenaires du Cluster CCCM/Abris, PAM et autres partenaires humanitaires; et formations des Coordinateurs Techniques Départementaux de la DPC n'ayant pas été formés en 2013 (soit le Sud et les Nippes). Support SIMEX, plan de contingence, etc.
- Support technique aux différents groupes de préparation et réponse aux urgences de la DPC, tels que le plan de contingence, le SIMEX et le CTEGAP.
- Elaboration de la Boîte à Outils sur les abris d'urgence. Voir boîte en page 22 ci-dessus.

VIII. Le droit au logement en dehors des camps de la DTM

Alors qu'il n'y a pas eu d'éviction forcée hors des camps de PDI répertoriée dans la DTM depuis novembre 2013, des incidents graves dans plusieurs autres établissements humains informels dans lesquels des PDI, ainsi que d'autres personnes économiquement vulnérables, se sont établies²⁹, ont fait l'objet d'un suivi particulier.

Zone de Canaan, Villages Mozayik, des Pêcheurs & Grâce de Dieu

Contexte des opérations de « déguerpissement » de janvier 2014 : ces opérations entraînent dans le cadre de l'exécution continue d'un jugement par défaut rendu par le tribunal de première instance de Croix des Bouquets, le 18 juin 2013, contre les occupants illégaux sur une superficie de 6,45 hectares et en faveur d'un propriétaire privé. Trois mesures d'exécution de ce jugement avaient déjà eu lieu les 7, 9 et 10 décembre 2013 dans les trois villages de Mozayik, des Pêcheurs et de Grâce de Dieu, entraînant l'expulsion forcée d'au moins 250 familles et la destruction de maisons et abris.³⁰ Le Coordinateur Humanitaire avait alors adressé, le 26 décembre, une lettre de plaidoyer à ce sujet au Ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales. Comme suite à ce courrier, le Ministre avait reçu le

²⁹ Soit à la suite d'incidents d'éviction forcée dans les années passées, soit à la suite de pressions pour qu'ils quittent le site où ils étaient abrités depuis le séisme et/ou leur installation dans ces lieux où ils pensaient trouver une solution durable.

³⁰ Voir Rapport Trimestriel de Protection oct.-déc. 2013, pages 12-13.

Coordinateur Humanitaire le 14 janvier et discuté (i) du besoin urgent de développement urbain dans la zone de Canaan et (ii) plus généralement de la question des évictions forcées dans les établissements humains informels tels que Canaan et les camps de PDI. Le Coordinateur Humanitaire avait accueilli la suggestion alors faite d'envisager la possibilité de la création d'un comité interministériel pour travailler sur ces questions.

Les faits & allégations : malgré tout, les 29 et 30 janvier, ont encore été détruits des maisons, abris, murs et clôtures (nombre total non confirmé³¹) dans les villages Mozayik et des Pêcheurs dans la zone de Canaan, en présence d'un juge de paix, d'hommes de peine et des forces de la police haïtienne (dont, d'après les témoignages recueillis, un membre conduisait un bulldozer). Lors de l'opération du 29 janvier, un témoin a indiqué que les familles affectées n'avaient pas été préalablement informées de l'expulsion, n'avaient pas eu la possibilité de contester la décision, et que la plupart n'avaient eu aucun délai pour évacuer leurs effets personnels des maisons avant la démolition. De fait, les représentants de la SDH de la MINUSTAH, qui se trouvaient sur les lieux à ce moment, ont en vain rappelé au juge les principes de consultation préalable et de délai avant l'éviction. Par ailleurs, il a été allégué que la PNH aurait fait usage de gaz lacrymogènes et lancé des pierres, blessant un nombre indéterminé de personnes. Un homme a également rapporté, que pour avoir refusé d'obtempérer de bouger de devant sa maison qui était en cours de destruction, il a été violemment giflé et frappé par un policier, ce qui l'a fait tomber à terre, puis arrêté sur les ordres du juge de paix. Il aurait été menotté et embarqué dans un véhicule de la PNH, où il aurait encore été battu. Il aurait été libéré peu après sur intervention d'un ami auprès d'un autre juge de paix. Les résidents des villages Grâce de Dieu et des Pêcheurs se sont opposés à la continuation de l'opération le lendemain, 30 janvier, et la PNH a alors battu en retraite sans plus d'incident.

Les suites :

Suite à une nouvelle intervention de plaidoyer du Coordinateur Humanitaire auprès des autorités haïtiennes le 31 janvier, la SDH de la MINUSTAH a été informée les jours suivants que sur instruction du Ministre de la Justice et de la sécurité publique, le Commissaire du Gouvernement de Croix des Bouquets avait demandé le sursis à statuer de sa requête d'exécution (*exequatur*) du jugement d'éviction.

Cependant, le 3 février, les résidents des trois villages de Mozayik, Grâce de Dieu et des Pêcheurs ont organisé une manifestation, demandant leur relocalisation et compensation pour les dommages subis. La PNH a utilisé des gaz lacrymogènes et des tirs de semonce pour disperser les manifestants.

- Le sursis ci-dessus mentionné était toujours en vigueur à la fin juin 2014.

Lanmè Frapé (commune de Cabaret)

Le 25 mars, sollicitée par des résidents du camp, la Section des Droits de l'Homme de la MINUSTAH s'est rendue sur les lieux et a été informée des faits suivants. Des résidents ont indiqué qu'il y a à présent, une scission au sein du comité de la zone et que deux groupes s'affrontent pour son contrôle. Selon un témoin, certains membres du comité ont voulu vendre des parcelles de terrain à de nouveaux arrivants.

³¹ La SDH de la MINUSTAH a recueilli des témoignages d'après lesquels auraient été détruits au moins : une « grande » maison en bord de mer, une église, une école et huit maisons dans le Village Mozayik.

Le président du comité et d'autres occupants du village se sont opposés à ces ventes illégales et intervenant alors que les résidents sont déjà sous le coup d'un jugement d'éviction³². Le groupe rival aurait alors recouru à la violence pour s'imposer. Les témoins ont raconté que le 23 mars, le 1^{er} groupe (voulant opérer ces ventes de terrain) a amené sur le site plus de 50 « bandits » armés de pistolets et de machettes afin d'intimider la population ; ils ont jeté des pierres et tiré des coups de feu sans faire de victime. Les riverains ont riposté en jetant des pierres également et malgré leurs craintes quant à leur situation juridique (au regard du jugement d'éviction en cours), ont quand même fini par appeler la police. Les bandits ont eu le temps de prendre la fuite avant l'arrivée des policiers.

IX. Statut du financement humanitaire à mi-parcours du Plan d'Action Humanitaire (HAP)

Onze projets ont été soumis par 10 partenaires au titre de la protection des PDI dans le cadre du HAP 2014, pour un montant total d'un peu plus de 7,60 millions USD. A mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action, soit à la fin juin, seul un consortium de trois partenaires (voir boîte ci-dessous) avait reçu le financement demandé, à proportion de 18% du total des besoins estimés à la fin 2013.

Projet de protection, février 2014 à mars 2015 Oxfam, Save the Children and Concern

Ce projet vise à la protection et l'assistance des PDI (femmes, hommes, filles et garçons) dans six communes de la zone métropolitaine de Port au Prince (Delmas, Port au prince, Carrefour, Cité Soleil, Croix de Bouquet et Tabarre).

Il consiste dans la mise en œuvre d'activités répondant à quatre priorités dans le domaine de la protection des PDI :

- 1. La lutte contre les VBG,
- 2. La protection de l'enfant,
- 3. La protection contre les évictions forcées y compris la prise en compte de la séparation des enfants de leurs familles,
- 4. L'accès à la documentation légale, en particulier les actes de naissance.

Les composantes 1 et 3 seront destinées à des PDI et des habitants des communautés/quartiers environnants. Les activités de la composante 2 visent à créer un environnement protecteur pour les enfants dans les camps par la mise en place de comités, sous-comités et de clubs de protection de l'enfance qui seront chargés de mobiliser et sensibiliser les communautés sur la protection des enfants, l'identification et le référencement des cas de maltraitance, d'abus ou de violence à l'égard des enfants dans les camps ciblés.

Ce projet vise aussi au soutien de la coordination au sein du Cluster Protection, au suivi et réponse aux problèmes de protection imminents, et au soutien des mécanismes nationaux de coordination en matière de protection.

³² Sur la situation de ce camp et une précédente menace d'éviction, voir Rapport Trimestriel de Protection sept.-oct. 2013, note de page 5 en page 6.



Par ailleurs, il est important de tenir compte du fait que des partenaires du Cluster CCCM ont inclus dans leurs projets, des composantes tendant à répondre aux besoins de protection des PDI que ce soit en termes de réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre, les besoins spécifiques des personnes handicapées, âgées ou souffrant de maladies chroniques, ou les personnes n'ayant plus de documentation personnelle. Les projets soumis dans le cadre du Cluster CCCM ont été financés à 40% à la fin juin 2014. Hormis un projet - de Handicap International, financé à hauteur de 66%³³, les données actuelles sur les autres projets, ne permettent cependant pas d'évaluer la proportion spécifique du financement de ces projets, allouée à la protection des PDI.

³³ Voir à [http://fts.unocha.org/reports/daily/ocha_R32_A1032_15_July_2014_\(16_35\).pdf](http://fts.unocha.org/reports/daily/ocha_R32_A1032_15_July_2014_(16_35).pdf)

Que faisons-nous?

Le « Cluster Protection » est un mécanisme de coordination ayant pour objectif d'appuyer le Gouvernement haïtien dans ses efforts pour orienter et coordonner la préparation et la réponse humanitaire à des désastres en s'assurant que les droits, la dignité et la sécurité des personnes sont respectés selon le principe de non-discrimination. Le Cluster réunit des partenaires institutionnels haïtiens et des organisations internationales (inter-gouvernementales et non-gouvernementales). Certains acteurs travaillent à la promotion des questions de protection des personnes en général quand d'autres acteurs se focalisent sur les thématiques plus spécifiques de la protection de l'enfance et des violences basées sur le genre. Le « Cluster Protection » est actuellement dans une phase de transition dont l'objectif est de transférer les responsabilités de coordination aux autorités nationales.

Contactez nous

Cluster Protection Haïti

Email : clusterprotectionhaiti2012@gmail.com

Téléphone : 3701-0358

Qui sommes-nous ?

